



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 121035

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le développement du sous-titrage des émissions télévisées à l'attention des personnes sourdes et malentendantes. En cette période électorale, la multiplication des émissions à caractère politique pose la question de leur accès par tous les citoyens. Alors qu'une recommandation du CSA oblige les chaînes à traduire en langue des signes l'ensemble des programmes, certains groupes audiovisuels invoquaient jusque-là le manque de moyens et la complexité technique de la procédure, même si le groupe France Télévisions disposerait actuellement d'un groupe d'une dizaine de personnes chargées des traductions. Les associations s'indignent d'une telle situation qui met un fort pourcentage de la population dans l'impossibilité de suivre tous les débats et qui remet en cause, plus globalement, la liberté de ces personnes à regarder les programmes audiovisuels de leur choix. Dans ces conditions, elle souhaite qu'il lui indique les mesures qu'il entend prendre afin de développer cette pratique et la rendre obligatoire auprès des programmeurs.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 121035

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2007, page 2800